



BATIK

**Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS
l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal**

N° 235 Février 2019

Sommaire

Éditorial

Numérique : Au-delà des promesses électorales, il faut repositionner le Sénégal

Actualités

Le chiffre d'affaires du Groupe SONATEL franchit le cap des 1000 milliards de FCFA

Interpellation de trois personnes ayant piraté le système informatique de plusieurs banques

Internet n'a pas été perturbé le jour du scrutin

La startup Kobiri primée lors de la 1^{ère} édition du « Fintech Challenge » organisé par la BCP

La CDC lance une plateforme digitale de gestion des flux financiers des notaires

Ousseynou Diop finalement condamné à trois mois de prison avec sursis

Mamadou Mbengue remplace Mass Thiam comme Directeur général de Tigo

Politique

Lacina Koné nommé Directeur général de Smart Africa

Le DG de l'ARTP invite les MVNO You Mobile et Origines SA à s'acquitter de leurs cautions

Macky Sall souhaite modifier la loi sur la protection des données à caractère personnel

Rendez-vous

5^{ème} session du Digital African Tour au Bénin (26 mars 2019, Cotonou, Bénin)

Numérique : Au-delà des promesses électorales, il faut repositionner le Sénégal

A l'occasion de la campagne pour l'élection présidentielle qui vient de s'achever, au moins trois candidats sur les cinq en compétition ont présenté un programme en matière de numérique à savoir Macky Sall, Idrissa Seck et Ousmane Sonko. Les deux autres, Issa Sall et Madické Niang, ont certes évoqué la question mais ils ne l'ont pas fait de manière aussi systématique. Toujours est-il que c'est la première fois que des candidats à l'élection présidentielle accordent autant d'importance au numérique même si par le passé certains avaient pu faire des propositions relevant des technologies de l'information et de la communication (TIC) comme l'on disait à l'époque. Le fait que des candidats aient jugé nécessaire de proposer une vision en matière de numérique montre, s'il en était besoin, toute l'importance qu'occupe désormais cette problématique au sein de la société sénégalaise. C'est ainsi que Macky Sall a proposé, parmi ces cinq initiatives majeures, de « promouvoir une société apprenante et une économie de l'innovation » avec notamment comme mesures-phares, la création sur une période de dix ans de trente mille places dédiées aux technologies de l'information à travers les instituts supérieurs d'enseignement professionnel (ISEP), l'Université virtuelle du Sénégal (UVS) et les licences professionnelles dans les universités, la mise en service du Parc de technologies numériques (PTN) de Diamniadio doté d'un incubateur d'entreprises numériques et la réforme de la Poste pour en faire un acteur majeur en crypto-monnaie dans la sous-région ouest africaine sur la base de son expérience dans le domaine des services de transferts monétaires. De son côté, Idrissa Seck a proposé comme mesures-phares, la création d'un cloud public, la fusion de tous les services en charge de l'information publique (Direction des archives, Commission de protection des données personnelles, etc.) en une autorité administrative indépendante, la numérisation de l'Etat-civil, l'accélération des téléprocédures et la mise en œuvre effective et fonctionnelle de la plateforme service public qui prendra en charge les demandes des citoyens avec des délais de traitement ne dépassant pas 48h, la généralisation de l'accès au numérique à tous les niveaux du système éducatif sénégalais, la création d'une autorité indépendante de régulation des médias et des télécommunications, le déploiement d'une infrastructure fibre de qualité très haut débit sur le territoire national, la suppression de la publicité commerciale à la RTS et son attribution exclusive aux médias audiovisuels privés ou encore l'instauration d'une redevance audiovisuelle plafonnée à 1000 FCFA sur les factures d'électricité au profit des médias audiovisuels publics. Enfin, à travers ses « solutions numériques », Ousmane Sonko s'est voulu plus systématique en proposant un programme prenant en compte tant le cadre institutionnel et réglementaire que le capital humain, les défis du numérique ainsi que la transformation numérique. Parmi ses propositions-phares, on note la volonté de consacrer dans la constitution l'accès universel au numérique comme un droit fondamental de même que la protection des données personnelles, l'approche de la souveraineté numérique comme une composante essentielle de la souveraineté nationale, l'élaboration d'une loi spéciale instituant un mécanisme spécifique de financement du numérique et la définition des projets nationaux structurants, l'obligation de mutualisation des infrastructures, le lancement d'un grand programme en faveur de la création de contenus culturels numériques, la création d'un fonds à participation publique et privée pour financer l'amorçage des startups et des projets innovants, la promotion de l'usage de cartes à puces multifonctions et sécurisées adossées à des établissements bancaires pour le paiement des taxes et redevances dus à l'Etat et le versement des allocations de toutes sortes que l'Etat verse à des ayants droits ou encore le lancement de projets pilotes en matière de drones, d'Internet des objets, de blockchain, d'intelligence artificielle et de Big Data. Maintenant que le temps des promesses de campagne est derrière nous, il reste à relever le défi consistant à positionner le Sénégal comme un pays leader dans le domaine du numérique et le moins que l'on puisse dire est qu'il y a du travail à faire. En effet de pays pionnier dans les années 90, le Sénégal s'est lentement mais sûrement fait dépasser par nombre de pays qui, à l'époque, ne représentaient rien en la matière à l'image du Kenya. Dès lors, il faut que les politiques publiques qui seront mises en œuvre permettront de repositionner notre dans un contexte où le numérique est devenu hégémonique.

Alex Corenthin
Secrétaire aux relations internationales

Actualités

* Le chiffre d'affaires du Groupe SONATEL franchit le cap des 1000 milliards de FCFA

Les résultats financiers définitifs de l'année 2018 publiés le 25 février 2019 par le Groupe SONATEL, présent en Guinée, en Guinée Bissau, au Mali, au Sénégal et en Sierra Leone, laissent apparaître un chiffre d'affaires de 1022 milliards de FCFA en hausse de 5% par rapport à l'année 2017, grâce notamment au progrès des données mobiles et d'Orange Money. De son côté, le bénéficiaire avant intérêt, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA) se situe à 462,6 milliards FCFA soit une progression de 2,2% par rapport à l'année précédente. S'élevant à 194,3 milliards FCFA, les investissements ont été en progression de plus de 10,5 milliards FCFA, soit 5,7% par rapport à l'année 2017. Le résultat net est lui de 202,3 milliards FCFA en hausse de 0,4% par rapport à l'année précédente où il avait connu une baisse de 6,3%. Sur cette base et après déduction de la retenue à la source de 10 % au titre de l'IRVM, le Groupe SONATEL envisage de payer un dividende net de 1.500 F CFA par action à compter du 14 mai 2019.

SONATEL : <http://www.sonatel.com/>

* Interpellation de trois personnes ayant piraté le système informatique de plusieurs banques

Selon une information publiée par le quotidien Libération, la Division de la cybercriminalité de la Direction de la police judiciaire a interpellé trois personnes qui auraient piraté le système informatique de plusieurs banques de la sous-région, dont certaines installées au Sénégal. Ils auraient réussi à s'emparer de plus de 17 milliards FCFA, dont quelques 6 milliards FCFA provenant de banques, établies au Sénégal.

* Internet n'a pas été perturbé le jour du scrutin

Si durant la campagne électorale pour l'élection présidentielle des voix issues de la Société civile se sont élevées pour suspecter le pouvoir en place de vouloir perturber, voire carrément couper, l'accès aux réseaux sociaux le jour du scrutin, force est de constater qu'il n'en a rien été. Au contraire, Internet a normalement fonctionné avant, pendant et après l'élection et les réseaux sociaux ont été fortement sollicités pour communiquer puis consolider les résultats issus du dépouillement des résultats dans les différents bureaux de vote.

* La startup Kobiri primée lors de la 1^{ère} édition du « Fintech Challenge » organisé par la BCP

Le 17 février 2019, la startup Kobiri, cofondée par Mohamed Aly Sidibé, étudiant en master 2 en Génie logiciel et Système d'information au département Génie informatique (DGI) de l'ESP, a été primée dans le cadre de la première édition du « Fintech Challenge » du programme Open Innovation de la Banque centrale populaire du Maroc (BCP). Kobiri, qui signifie « argent » en langue Soussou, est une application mobile permettant de gérer facilement un compte mobile money.

Kobiri : <https://kobiriapp.com/>

ESP : <http://www.esp.sn/>

* La CDC lance une plateforme digitale de gestion des flux financiers des notaires

Le 15 février 2019, la Caisse des dépôts et de consignation (CDC) a signé un accord de partenariat avec les banques UBA et Oranbank Sénégal afin de mettre en place une plateforme digitale de gestion des flux financiers des notaires. La solution proposée, élaborée par le groupe Pinappli, un cabinet spécialisé dans les services financiers, repose une plateforme digitale permettant la gestion des comptes des notaires et facilitant ainsi plus globalement les opérations des tiers sur l'ensemble du territoire national. Désormais, avec cet outil, les notaires disposeront de moyens de paiement électronique leur permettant, depuis leurs bureaux, de procéder à toutes les transactions qu'ils pouvaient faire directement avec les banques. Le choix

porté sur les deux banques s'est fait suite au lancement d'un appel à manifestation d'intérêt et d'un cahier de charge transmis à une vingtaine de banque du pays avec pour principaux critères de sélection la maturité digitale, le maillage territorial, les conditions financières et le respect des prérequis du projet.

CDC : <http://www.cdc.sn/>

UBA : <https://www.ubasenegal.com/>

Orabank Sénégal : <https://www.orabank.net/fr/filiale/senegal>

* Ousseynou Diop finalement condamné à trois mois de prison avec sursis

Le 12 février 2019, le Tribunal correctionnel de Dakar a rendu son verdict dans l'affaire qui opposait le ministère public à Ousseynou Diop. Poursuivi pour apologie du terrorisme suite à un post tendancieux publié lors de l'attaque terroriste contre le journal Charlie Hebdo, il a été condamné à trois (3) mois de prison avec de sursis après avoir passé trois (3) ans en détention préventive.

* Mamadou Mbengue remplace Mass Thiam comme Directeur général de Tigo

Le 6 février 2019, Tigo a annoncé la nomination de Mamadou Mbengue, précédemment Directeur général de Canal+ Gabon, au poste de directeur général en remplacement de Mass Thiam qui occupait ces fonctions depuis le 29 mai 2018. Gardé secrète par le top management de Tigo, la démission de Mass Thiam à compter du 31 janvier 2019 avait été rendue publique par les syndicats de l'entreprise. Si officiellement aucune raison n'a été avancée pour expliquer la démission de Mass Thiam, officieusement il semble que celui-ci n'ai pas apprécié le comportement de l'actionnaire majoritaire, Axian, qui ne lui laissait guère de prérogatives.

Tigo : <http://www.tigo.sn/>

Politique

* Lacina Koné nommé Directeur général de Smart Africa

Le 11 février 2019, Lacina Koné, jusqu'à présent Conseiller du Premier ministre ivoirien en charge des technologies de l'information et de la communication (TIC), a été nommé Directeur général de Smart Africa en remplacement de Hamidoun Touré, ancien Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Pour mémoire, Smart Africa est une plateforme mise en place par les Chefs d'États Africains en 2013 pour pouvoir développer ensemble, les Techniques de l'Information et de la Communication (Tic) sur le continent.

Smart Africa : <http://smartafrica.org/>

* Le DG de l'ARTP invite les MVNO You Mobile et Origines SA à s'acquitter de leurs cautions

Lancée le 12 avril 2017 par l'Autorité de régulation des télécommunications et de la poste (ARTP), la procédure d'attribution de licences d'opérateurs de réseau mobile virtuel (MVNO) a abouti le 9 juin de la même année à la sélection des sociétés You mobile, Sirius télécoms Afrique et Origines SA. L'attribution définitive de ces licences a cependant été retardée suite à un recours introduit par un candidat malheureux qui a été finalement débouté et les attributions ont été confirmées en septembre 2017. Depuis cette date, seul Sirius Télécom-SA s'est acquitté de sa caution de 300 millions de FCFA lui permettant d'obtenir son agrément et d'envisager le démarrage de ses activités commerciales. Face à cette situation, Abdoul Karim Sall, Directeur général de l'ARTP a invité les MVNO You Mobile et Origines SA à s'acquitter de leurs cautions auprès du Trésor public, qui s'élèvent respectivement à 400 millions de FCFA et à 300 millions de FCFA, afin d'obtenir leur agrément et de démarrer leurs activités dans les meilleurs délais.

ARTP : <http://www.artp.sn/>

Rendez-vous

* 5^{ème} session du Digital African Tour au Bénin (26 mars 2019, Cotonou, Bénin)

La 5^{ème} édition du Digital African Tour organisée au Bénin par CIO Mag se déroulera sur le thème « Comment la finance digitale, l'eSanté, l'AgriTech et l'eSport impactent-ils le paysage numérique du Bénin » le 26 mars 2019 à Cotonou. Les sessions du Digital African Tour qui se déroulent dans les différents pays d'Afrique francophone sont une initiative du magazine CIO Mag basé à Paris et animé par Mohamadou Diallo.

CIO Mag : <http://www.cio-mag.com/>

Envoyez-nous vos informations : osiris@osiris.sn

Dossiers spéciaux, abonnement et archives : <http://www.osiris.sn/>



Cette création est mise à disposition sous un [contrat Creative Commons](#)
(Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0)

Osiris, février 2019